

ESTEZARGUES

**Lettre
de
Saison**



Printemps 2017



Lettre de saison Estézargues— Printemps 2017



L'édito du Maire

Bonjour à toutes et tous,

A Estézargues, depuis quelques années, le printemps est synonyme de travaux et l'année 2017 ne fera pas exception !

Certains chantiers sont en phase finale et d'autres vont démarrer, vous trouverez des informations plus détaillées en pages intérieures.

Concernant l'assainissement, le chemin de la Queirade est terminé, les réseaux d'eau potable et d'eaux usées qui dataient des années 60 ont été remplacés !

Les mêmes travaux de renouvellement vont commencer avant l'été chemin des Dalicans, nous attendons le feu vert du syndicat de l'eau pour la partie eau potable.

Bravo à nos agents communaux qui ont terminé l'habillage en pierres du bassin de la Touillère et réalisent maintenant celui du « puits » du petit rond-point. Pour ces deux chantiers il ne restera plus que les plantations à effectuer et le projet de piste douce et d'aménagement de l'entrée du village sur lequel nous travaillons depuis 2011 sera achevé.

Concernant la zone du stade, les travaux seront réalisés avant l'été.

La commune a répondu à la demande des jeunes qui souhaitent conserver un stade en herbe et a réalisé sur cette zone un bel investissement. Nous comptons sur eux tous pour respecter les délais nécessaires au bon développement du gazon.

Avec les beaux jours, la vie de village se réveille. La Chasse aux œufs va ouvrir la saison des festivités le 22 avril, toutes les associations vous y invitent !

Dans l'attente du plaisir de vous y retrouver, je vous souhaite à toutes et tous un excellent printemps.



La visite des cigognes dans notre village

Elles ont fait une halte chez nous le 19 mars .
Merci à M.GUYOMARD pour ces photos.



Les informations communales



TRAVAUX - Quartier de la Queirade

La rénovation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du quartier de la Queirade est terminée.

Fin avril, le chemin sera goudronné et, pour des raisons de sécurité, deux ralentisseurs seront posés.

La commune remercie les riverains pour leur patience lors de la réalisation de ces travaux qui ont occasionné beaucoup de gêne.



TERRAIN MULTISPORTS ET NOUVEAU STADE

Les travaux d'aménagement du terrain multisports et du nouveau stade ont débuté fin mars.

La société Albares a effectué des travaux d'électrification afin de pouvoir éclairer les deux stades.

Le terrassement pour mettre à niveau les deux terrains sera fait mi-avril et la plateforme en goudron qui accueillera le terrain multisports sera réalisée début mai. Une piste avec deux couloirs de course sera tracée ultérieurement.

Le montage du terrain multisports sera fait par la société CASAL SPORT la semaine du 29 mai au 2 juin.

Parallèlement, l'aménagement du stade en herbe sera effectuée avec apport de terre végétale, installation de l'arrosage et plantation du gazon. Un filet pare-ballons sera installé afin d'éviter que les ballons atterrissent chez les riverains.

Le coût de ce projet (hors achat du foncier) est d'environ 97 000 euros, sachant que seul le terrain multisports était subventionnable.

Le montant actuel des subventions est de 39 785 euros (Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pont du Gard : 11 335 euros, Centre National pour le Développement du Sport –CNDS : 28 450 euros). Une demande de subvention de 14 903 euros à minima a également été faite auprès du département ainsi qu'une autre auprès du Pays d'Uzège Pont du Gard.

La municipalité, à l'écoute des jeunes, a tenu à réaliser un nouveau stade en herbe pour satisfaire le plus grand nombre, à l'occasion de la rénovation de cette zone sportive . Cette réalisation est à la charge exclusive de la commune, sans aucune subvention.

Les informations communales

INSCRIPTIONS **A L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant pour l'année scolaire 2017/2018 à l'école maternelle ou élémentaire sont invités à se faire connaître dès maintenant. Ils devront être munis du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Les effectifs de l'école sont en forte baisse et il est nécessaire que nous fassions tous le maximum pour garantir des conditions d'enseignement correctes à nos enfants.

Cette année le risque de fermeture était bien réel pour la rentrée 2017. Heureusement, des échanges et des discussions entre Mme le Maire, Mme GRASSET, inspectrice de l'Education Nationale, et la directrice de l'école ont permis d'éviter le pire. Mais dans les 3 années qui viennent, nous devons rester vigilants compte tenu de nos faibles effectifs.

CENTRE AERE – Juillet 2017

Le centre aéré « Le Robinier » agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, est géré par la Commune d'Estézargues. Des activités variées et adaptées à l'âge des enfants sont proposées sur le centre avec des sorties à thème (cirques, festival, cinéma, parc...). La commune emploie des animateurs diplômés.

Son projet éducatif s'appuie, notamment, sur plusieurs objectifs :

- * Répondre aux besoins des familles et des enfants,
- * Organiser l'aménagement du temps libre des enfants,
- * Assurer leur sécurité physique, morale, affective et leur bien-être,
- * Permettre une socialisation de l'enfant,
- * Développer l'autonomie de l'enfant dans un environnement collectif,
- * Offrir aux enfants des activités diverses et enrichissantes.

Le centre accueillera des enfants de **4 à 10 ans** du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2017. Et comme chaque année, un mini-camp de trois jours/2 nuits sera organisé pour les 6/10 ans.

Les plannings d'activité sont en préparation. Le thème de cette année sera « Les indiens ».

Les personnes domiciliées sur la commune d'Estézargues seront prioritaires **jusqu'au 31 mai 2017**. A partir du 1^{er} juin, les dossiers des personnes domiciliées hors de la commune seront acceptés.

Les informations communales

ALSH ARAMON - TRANSPORT

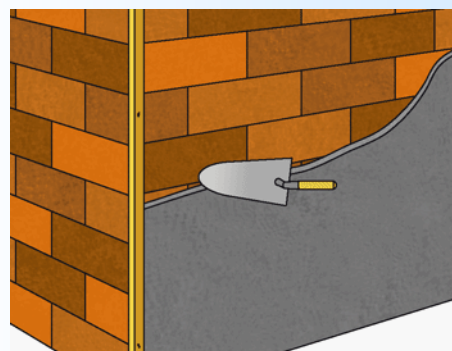
La commune vient de signer une nouvelle convention avec le Centre de Loisirs d'Aramon « Pierre Ramel » qui **organise désormais un transport le mercredi midi** (environ 2.89 € maxi) à charge en plus de la commune. Pas de changement de tarif pour les parents.

Les personnes intéressées doivent contacter directement le centre de loisirs.

OBLIGATION DE CREPIR LES MURS

Il est rappelé aux propriétaires des clôtures et autres constructions (type abri de piscine, abri de jardin.... ..) que le crépi est obligatoire sur les deux faces de la construction (côté rue, côté voisin...).

Cette obligation fait partie de l'autorisation ou du permis de construire qui vous est délivré. En cas de non-exécution, le certificat de conformité, obligatoire pour toute vente, ne pourra pas être délivré.



Ne laissez pas les autres
décider pour vous !



Votez

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1^{er} tour. **dimanche 23 avril**

2^{ème} tour. **dimanche 7 mai**

ELECTIONS LEGISLATIVES

1^{er} tour. **dimanche 11 juin**

2^{ème} tour. **dimanche 18 juin**

Les résultats communaux seront disponibles dès la fin du dépouillement sur le site www.mairie-estezargues.fr rubrique Mairie/Résultats des élections

Les informations communales

DEBROUSSILLEMENT POUR PROTEGER DU FEU VOTRE PROPRIETE

Comme d'autres départements du pourtour méditerranéen, le Gard est particulièrement exposé au risque incendie. Chaque année 25 000 hectares sont détruits dans toute la France, dont 80 % dans le sud-est. Au-delà de ces pertes environnementales, le feu peut entraîner des drames humains, parfois mortels ou handicapants à vie et la destruction de biens personnels ou collectifs.

La vigilance permet de les éviter.

Vous devez respecter les modalités de débroussaillage si votre construction et/ou votre terrain se trouve :

- ♦ à l'intérieur de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements d'une surface de plus de 4 hectares, boisements linéaires d'une surface de plus de 4 hectares ayant une largeur minimale de 50 mètres ;
- ♦ à moins de 200 mètres de ces formations.

Si votre propriété (terrain nu ou construction) se trouve, selon le PLU de votre commune (consultable en mairie) :

- en zone urbaine, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle,
- en zone non-urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.

► Cas particuliers

- **Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine :**
l'obligation est soumise aux deux dispositions.

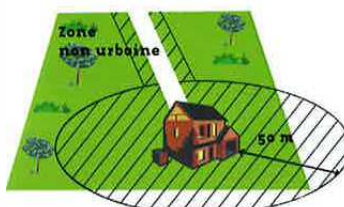
1^{er} cas : en zone urbaine - sans construction



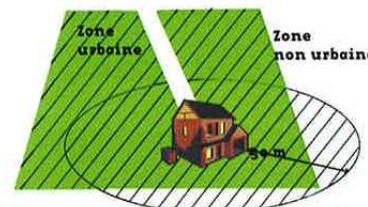
1^{er} cas : en zone urbaine - avec construction




2^e cas : en zone non urbaine



2^e cas : à cheval sur une zone urbaine et non urbaine



 zone à débroussailler



Naissances

COUSTON Lana
Le 28 décembre à Avignon

GRANIER Jeanne
le 24 février 2017 à Avignon

MAY Léo le 9 mars 2017 à Avignon

Les informations communales



DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Depuis le 7 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité doivent être déposées dans les mairies équipées de station biométrique (Aramon, Les Angles, Remoulins, Ville-neuve les Avignon)



Depuis janvier 2017, toutes les communes doivent respecter la loi Labbé qui interdit les pesticides pour entretenir les espaces verts et la voirie.

On entend beaucoup parler des pesticides et de leurs dangers sur la santé et sur l'environnement. Elus, agents municipaux, jardiniers amateurs, agriculteurs, tout le monde est concerné par cette problématique.

Ne plus utiliser d'herbicide est bénéfique pour la santé et pour l'environnement mais impose des méthodes de travail différentes et demande souvent plus de temps.

Nos agents municipaux vont donc devoir passer plus de temps à effectuer un désherbage manuel et mécanique pour un résultat qui sera moins net.

En ce qui concerne les particuliers, il est demandé à chacun de tailler ses haies et de désherber manuellement ses plates-bandes en bordure du domaine public, ou ses bas de murs dans le village.

Tous ensemble agissons pour l'environnement et contribuons à garder un village bien entretenu.



SMICTOM

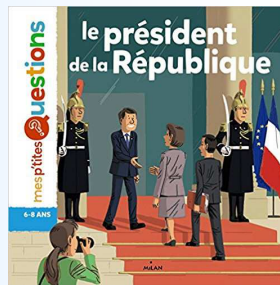
Un deuxième passage de ramassage des poubelles vertes est programmé tous les mardis matin à partir du **6 juin 2017**.

A noter que du compost est disponible chemin de la Rascasse, juste après le pont.

Les informations communales

BIBLIOTHEQUE ESTEZARGUES

PARMI LES DERNIERES NOUVEAUTES DE LA BIBLIOTHEQUE....



La bibliothèque est ouverte

LUNDI 16.30 17.30 MARDI 17.30/19

JEUDI 16.30/17.30

VENDREDI 15.45/16.45



LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES LOU PELAOU

Nous remercions les personnes présentes à notre première manifestation de l'année du 11 mars, la « soirée choucroute » qui a été un pur délice !

Pour nos prochaines rencontres nous vous donnons rendez-vous :

Le 13 mai 2017 : Pour un apéro/belote, à partir de 18h nous prendrons les inscriptions pour un jeu libre. Une buvette ainsi que des assiettes de Tapas seront en vente.

Le 17 juin 2017 : Pour la fête de la bière sur la place du Presbytère, une scène libre avec différents artistes seront là pour nous divertir. Une restauration rapide sera sur place mais aussi, comme son nom l'indique, une vente de bière artisanale vous sera proposée.

Le 8 juillet 2017 : Pour « Les Aubades. ». Préparez-vous !

Les 22 et 23 juillet 2017 : Pour la fête votive. Au programme, nous aurons :

- le samedi, le concours de belote, le concours de boules enfants, les taureaux, une pena, le concours de boules, le repas et un orchestre pour animer notre bal.
- le dimanche, le concours de belote, le concours de caisse à savon **déguisé** ! l'apéro **déguisé** ! un triathlon ou biathlon **déguisé** ! un concours de boules carrées et si le temps le permet le feu d'artifice.

Nous reviendrons vers vous pour un programme complet des festivités de juillet mais pour le moment nous vous souhaitons un bon printemps.

Le bureau *Lou Pelaou*



A.P.E. LE ROBINIER

Après quelques semaines de calme, l'APE a repris de belle et a commencé le printemps avec un premier événement, le dimanche 26 mars 2017, la GRATIFERIA.



Le mot d'ordre des Gratiferias est :

« Apportez ce que vous voulez – ou rien, Repartez avec ce qui vous plaît ».

Nous avons disposé des tables sur la Place du Presbytère et vous êtes venus y déposer vos objets en bon état dont vous n'aviez plus d'utilité, ils ont été mis à disposition gratuitement. D'autres sont juste venus chiner et prendre, toujours gratuitement, ce qui leur plaisait. En plus de cela il y a eu des animations gratuites toute la journée, telle qu'un groupe de musique qui est venu animer gratuitement, atelier cuisine, atelier « faire ses produits maisons soi-même », initiation Yoga ou encore un coin de jeu pour les enfants. L'APE a proposé une buvette tout au long de la journée pour se rafraîchir. A la fin de la journée une association caritative a récupéré les objets non distribués.

En avril, nous continuons avec un Méchouis de Pâques, le samedi 22 avril. La journée commencera par une chasse aux œufs pour les enfants, grands et petits, proche du stade, suivie d'un apéritif convivial et du déjeuner autour d'un méchoui. Les bénéfices de cette journée seront entièrement reversés à l'école afin de financer le grand projet de notre classe verte qui est organisée une fois tous les 3 ans. La mairie et les associations du village se sont tous joints à nous pour nous aider et nous remercions d'avance :

- Le Comité des fêtes "Lou Pelaou",
- Le Club des Amis du Forgeron de la Paix,
- L'Association Gym Tonique,
- La Mairie.



Pour mieux préparer et financer cette journée, certains enfants et amis du Forgeron de la Paix vous proposeront d'acheter des assortiments de chocolats de Pâques et passeront dans le village entre le 10 et 12 avril.

Comme vous l'avez compris, Madame SCHLOUPT, la directrice de l'école le Robinier a organisé une Classe Verte d'une semaine pour le 3^{ème} Cycle, à Méjannes le Clap. Les cycles 1 et 2, accompagnés de leurs maîtresses, pourront certainement les rejoindre sur une journée pour des activités Nature et Découverte, si le bénéfice de nos événements le permet. Nous remercions Madame SCHLOUPT pour cette organisation, ainsi que toutes les maîtresses pour l'accompagnement des activités diverses de nos enfants tout au long de l'année.

Et pour finir l'année, comme d'habitude, nous aurons la fête des écoles le **samedi 1^{er} juillet 2017**, dont nous vous reparlerons ultérieurement.

Nous serions heureux de vous accueillir nombreux pour un bon moment à passer ensemble le samedi 22 avril 2017.

Toute l'équipe de l'APE vous attend.



Les informations intercommunales



Le Café des Aidants est un lieu, de temps et d'espace d'**information**, de rencontres. Il est **ouvert à tous les aidants**, sans distinction liée à l'âge ou le type de dépendance de leur proche. Les rencontres font l'objet d'un **programme thématisé**, où l'on échange sur la situation de son proche, sur les relations avec les professionnels d'intervention, les autres membres de la famille, la conciliation avec la vie professionnelle, il permet également de trouver des informations concernant les aides financières, les lieux-ressources, les démarches à accomplir...

Les rencontres sont basées sur un principe de **convivialité** « autour d'un café », sans jugement, en toute confidentialité.

Tous les **1^{er} mardi du mois** de **14h 30 à 16h30** au **1^{er} étage du Vieux café** boulevard Gambetta à Uzès.

La Mission Locale Jeunes Rhône Argence a ouvert un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes de 16 à 26 ans à Beaucaire.



Depuis février, **chaque jeudi**, un conseiller tient une permanence, à proximité du quartier prioritaire la Moulinelle, située **1 Bis avenue de la Croix Blanche (à côté de la CCBTA)** afin d'accueillir les jeunes excentrés du centre-ville et des communes environnantes. Cette permanence se situe dans les nouveaux locaux qui hébergent aussi le dispositif de la Garantie Jeunes.

Les Horaires sont les suivants : de 9H à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous

Cette permanence vient en complément de l'offre de service habituelle, proposée 24 rue Ledru ROLLIN, où les horaires restent identiques (de 09h à 12h et de 13h30 à 17h).



Mairie d'Estézargues

Tél : 04.66.57.07.80

Fax : 04.66.57.10.80

Courriel :
estezargues.mairie@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Le lundi :

Fermé au public le matin

14h00 – 18h30

Le mardi :

8h30 – 12h

14h00 – 17h30

Le mercredi :

8h30 – 12h30

Fermé l'après-midi

Le jeudi :

Fermé au public le matin

14h00 – 17h30

Le vendredi :

Fermé au public le matin

14h00 – 17h30

Permanences de Madame le Maire :

Le mardi de 10h à 12h
et le vendredi matin sur rendez-vous.

En cas d'urgence vous pouvez appeler
Madame Martine LAGUERIE, Maire,
au **06 09 81 34 77**

ou Monsieur Bernard MAGGI,
1er adjoint au **06-22-48-73-82**

ou Monsieur Didier CATUOGNO,
2ème adjoint au **06-15-65-74-28**

**Permanences de Monsieur Gérard BLANC
et Madame Muriel DHERBECOURT**

Conseillers Départementaux
du Canton de Redessan

La date de permanence est affichée en Mairie
quelques jours avant leur venue,

AGENDA

**22 avril : méchoui de Pâques
Chasse aux œufs**

23 avril et 7 mai : élections présidentielles

**8 mai à 11h15 : Commémoration de la
Victoire du 8 mai 1945**

13 mai : apéro/belote avec LOU PELAOU

11 juin et 18 juin : élections législatives

17 juin: fête de la bière en musique

1er juillet: fête de l'école

8 juillet: aubade avec LOU PELAOU

22 et 23 juillet: fête votive

28 juillet : Escapades de Signargues

Directeur de publication:

Martine LAGUERIE

Rédaction / Réalisation:

Didier CATUOGNO



Papier recyclé

Photographies : Loïc GUYOMARD

Impressions en mairie: 280 exemplaires